

TARIF DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE ET DE TRANSACTION AU 1er AVRIL 2017

GESTION LOCATIVES - CHARGE PROPRIETAIRE

Gestion courante

Honoraires habitation et commerce: 7.20 % TTC sur le montant des encaissements

Honoraires garages - Parkings : 14.40% TTC sur le montant des encaissements

Majoration acompte mensuel : 0.96 % TTC sur le montant des encaissements

Garantie loyers impayés

Contrat de garantie : 2.00 % sur le montant du quittancement

Honoraires de gestion de cette garantie 0.84 % TTC sur le montant du quittancement

Gestion des travaux

Consultation et suivi des travaux : 6.00 % TTC du montant des travaux avec un minimum de 400.00 € TTC

Prestations particulières

Prestations facturées à la vacation : Vacation horaire : 140.00 € TTC

Honoraires état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : 41.00 € TTC

GARAGES - PARKING : HONORAIRES REDACTION BAIL - CHARGE OCCUPANT

honoraires de rédaction de bail : 108.00 € TTC

LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL - CHARGE OCCUPANT

Honoraires de location comprenant visites et rédaction du bail : 10.00 % TTC du montant du loyer annuel. Le coût de l'état des lieux est en sus

REDACTION D'ACTES ET ETAT DES LIEUX - CHARGE OCCUPANT

Rédaction de bail professionnel ou commercial : 5.00% TTC du loyer annuel

Renouvellement de bail professionnel ou commercial 3.00% TTC du loyer annuel

Etat des lieux : 3.60 € TTC par mètre carré avec un minimum de 120.00 € TTC

cplan

TVA : Taux en vigueur au 01/01/2014 : **20.00 %**

LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES POUR LES VISITES, LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA REDACTION DU BAIL

	Quote part locataire	Quote part propriétaire
SURFACE	Montant TTC / M2	Montant TTC / M2
Jusqu'à 40 M2	8.00 €	8.00 €
Le M2 supplémentaire de 40 m2 à 70 m2	6.80 €	6.80 €
Le M2 supplémentaire > 70 M2	5.40 €	5.40 €

HONORAIRES ETAT DES LIEUX

	Quote part locataire	Quote part propriétaire
SURFACE	Montant TTC / M2	Montant TTC / M2
Jusqu'à 40 M2	3.00 €	3.00 €
Le M2 supplémentaire de 40 m2 à 70 m2	1.70 €	1.70 €
Le M2 supplémentaire > 70 M2	0.80 €	0.80 €

* Le cumul des honoraires de location et d'état des lieux est limité à 1.1 x le montant du loyer

* La part d'honoraires imputée au propriétaire reste libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire pour les deux postes considérés.

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE DU BIEN	HONORAIRES
De 0.00 € à 50.000 €	Forfait 3.000 € TTC
De 50.001 € à 150.000 €	7.20 % TTC
De 150.001 € à 300.000 €	6.00 % TTC
> 300.000 €	5.00 % TTC
Garage et parking	10.00 % TTC avec mini 1.200 € TTC
En cas de suivi administratif : permis de construire - permis de lotir	3000.00 € TTC

AUCUN HONORAIRE, AUCUNE COMMISSION ET AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST DU AVANT LA CONCLUSION DU CONTRAT